

SESSAD

Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

Saint-Girons

2021 - 2025

Validé par le Conseil d'Administration
Le 2 février 2021



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
PARTIE 1 : IDENTITE ET VALEURS	5
L'APAJH 09.....	5
Historique de l'APAJH 09.....	5
Projet de l'APAJH 09	6
La structure	7
PARTIE 2 : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS	8
Les missions de la structure	8
L'agrément.....	8
Les repères juridiques.....	8
Les orientations des schémas d'organisation	9
Schéma régional.....	9
Schéma Départemental	9
Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques	10
Caractéristiques du public.....	10
Evolution du public accompagné	11
Besoins des personnes accompagnées.....	11
Les objectifs d'accompagnement et les prestations	11
Les partenariats et stratégies d'ouverture	23
Liens contractualisés	23
Ouverture sur les ressources locales	23
Les modalités d'évaluation du projet.....	25
PARTIE 3 : MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS.....	26
L'admission et l'admission	26
La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours	26
La modularité et la souplesse dans les modes d'accompagnement.....	28
Les fins d'accompagnement	29
L'expression et la participation collective des personnes accompagnées	29
La garantie des droits	29
PARTIE 4 : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	30
Les ressources humaines	30
La démarche qualité et sécurité	34
Les fonctions logistiques.....	35
La gestion des données des personnes accompagnées.....	36
PARTIE 5 : PERSPECTIVES A 5 ANS.....	37

PREAMBULE

Le projet d'établissement du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) est établi conformément à l'article L311-8 du code de l'action sociale et des familles qui précise que :

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. »

Le projet d'établissement est établi conformément à la législation pour garantir le droit des personnes accompagnées au même titre que :

- le règlement de fonctionnement ;
- le livret d'accueil ;
- la charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- le contrat de séjour ainsi que les projets personnalisés qui viennent l'avenanter.

Il a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'APA JH 09 (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Ariège) le 2 février 2021.

Objet du règlement

Le projet d'établissement définit les droits et les devoirs de la personne accueillie et les modalités de fonctionnement et d'organisation de l'établissement.

Il contribue à améliorer la vie au sein de l'établissement en énonçant les modalités de l'accompagnement et les règles de vie en collectivité.

Modalités d'élaboration et de révision

Le projet d'établissement est élaboré sous la responsabilité du directeur de la structure avec l'ensemble des professionnels et personnes accompagnées. Il est approuvé par le Conseil d'Administration de l'APA JH après consultation des instances représentatives du personnel. Il a été élaboré selon la nomenclature Sérafin PH.

Le projet d'établissement peut faire l'objet de révisions périodiques à l'initiative de la direction. Il est révisé dans les cas suivants :

- modification de la réglementation ;
- changement dans l'organisation du service ;
- révision ou évolution du règlement de fonctionnement ;
- autres besoins ponctuels appréciés au cas par cas.

Il est révisé au minimum une fois tous les cinq ans ; la procédure de révision est similaire à la procédure d'élaboration.

Modalités de communication

Le projet d'établissement est remis :

- A chaque personne accueillie et/ou son représentant légal : il est annexé au livret d'accueil.
- A chaque intervenant interne ou externe qui exerce dans l'institution dans le cadre de l'accompagnement.

Il est également tenu à la disposition des tiers (autorités de contrôle et des partenaires).

PARTIE 1 : IDENTITE ET VALEURS

L'APA JH 09

Historique de l'APA JH 09

L'APA JH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974, qui entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap, œuvrer pour leur épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale, quels que soient la nature et le degré du handicap et ceci à tous les âges de la vie.

En 1968, un petit groupe de bénévoles ariégeois se réunit pour défendre ces idées, c'est ainsi que l'Association Départementale Ariégeoise voit le jour. Ce n'est qu'à partir des années 80, que l'APA JH 09 se structure et prend un véritable essor.

Le premier établissement qui a vu le jour est l'Institut Médico-Educatif d'Eycheil en 1983. Ce fut, le début d'une longue aventure. Aujourd'hui, **l'APA JH 09 gère 17 établissements et services** de natures différentes qui accueillent des enfants et des adultes.

- 2019 Création d'un nouveau dispositif rattaché au SESSAD : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) - Saint-Girons.
- 2018 Déploiement de places au Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange (CISELL) : accompagnement de Mineurs Non Accompagnés (MNA) – Lavelanet.
- 2013 Reprise de l'Association Tutélaire 09 (AT 09) qui devient Service Mandataire à la Protection des Majeurs (SMPM) – Pamiers.
- 2011 Création, par délibération du Conseil d'Administration de l'APA JH 09, du Service d'Accompagnement pour Personnes en Situation de Handicap (SAPSH) qui regroupe : le SAVS, le SAMSAH et le SISPAH – Foix, Montégut-Plantaurel, Saint-Girons.
- 2010 Création du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour personnes adultes en situation de handicap grave d'origine neurologique - Saint-Girons.
- 2009 Création du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) – Foix.
- 2007 Création du Service Départemental d'Accompagnement à la Scolarité (SDAS) - Saint-Girons.
- 2004 Création du Foyer Occupationnel (FO) – Auzat.
- 2002 Reprise par l'APA JH 09 de la gestion du Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange (CISELL) – Lavelanet.
Création du FAM Unité de Traitement et d'Hébergement pour Adultes Autistes (UTHAA) – La Bastide de Sérrou.
- 2000 Mise en place du Pôle Emploi Handicap regroupant : Cap Emploi (ex. EPSR), les SAVS de Montégut-Plantaurel et Saint-Girons et le Service d'Insertion Socio Professionnelle pour Adultes Handicapés (SISPAH) – Foix.
- 1999 Création du SAVS, Antenne de Saint-Girons.
- 1995 Création du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) – Montégut-Plantaurel.

- 1994 Création du Service de Placement Familial Spécialisé (PFS) – Eycheil.
- 1993 Création du Centre d'Aide par le Travail (CAT) – Mercenac et du Foyer d'Hébergement – Saint-Girons.
Création de l'Atelier Protégé – Montégut-Plantaurel.
- 1990 Création de l'Equipe de Préparation et de Suite du Reclassement (EPSR) pour faciliter le placement et l'intégration des travailleurs en situation de handicap – Foix.
- 1989 Création du Foyer de Vie et Occupationnel – Carla-Bayle.
Création du Service d'Education Spéciale et Soins A Domicile (SESSAD) – Saint-Girons.
Création de l'Institut de Rééducation (IR), qui deviendra l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) – Eycheil.
- 1986 Création du Centre d'Aide par le Travail (CAT) et Foyer d'Hébergement (FH) - Montégut-Plantaurel.
- 1983 Création de l'Institut Médico-Educatif (IME) – Eycheil.

L'APAJH 09 est rattachée à la Fédération Nationale qui lui confère son statut d'organisme reconnue d'utilité publique mais elle dispose d'une gestion autonome.

Projet de l'APAJH 09

- **Les valeurs.**

Récusant les stratégies d'assistance pour plébisciter l'accompagnement vers l'autonomie, l'APAJH 09 guide ses actions en accord avec les valeurs qu'elle a choisi de défendre, dont principalement : la laïcité, la solidarité et la citoyenneté.

- **Les orientations du projet associatif.**

L'association a adopté son projet associatif en juin 2013. Décliné autour des valeurs de l'association, le projet comprend 5 grandes orientations :

- La promotion de la citoyenneté à l'école, dans la vie sociale et professionnelle ;
- La mise en œuvre d'une gestion efficiente et transparente ;
- Le développement d'une gestion créative de nouvelles prestations ;
- Le renforcement de l'action militante ;
- L'ouverture aux évolutions de l'environnement (médico-socio-professionnel).

La structure

Jusqu'au mois de mars 2006, le SESSAD siégeait au 9, allées des Cèdres à Eycheil, village à la périphérie de Saint-Girons, à 3 kilomètres du centre-ville.

L'histoire du SESSAD est liée à celle de l'Institut Médico-Educatif Pierre Bardou. Leur situation géographique commune a conditionnée leur proximité. Le SESSAD a été annexé à l'IME dans les locaux de l'ancienne mairie du village.

Les nécessités du service, son identité devenue propre et son repérage dans l'environnement éducatif ont motivé son déménagement vers le centre de Saint-Girons.

En Novembre 2008, le service a déménagé dans des locaux situés au 6, Avenue François Camel à Saint-Girons.

Compte tenu de l'évolution, du service et de la population accueillie, une nécessité de revoir les conditions d'accueil s'est avérée nécessaire.

L'APA JH 09 a fait le choix de construire de nouveaux locaux situés rue Pierre Brossolette à Saint Girons.

Ce bâtiment, aux normes en vigueur, accueille plusieurs services : le SESSAD, le dispositif PCPE et l'ITEP.

PARTIE 2 : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Les missions de la structure

L'agrément

- Arrêté du 27/12/1993 « portant modification d'agrément d'un établissement médico-social » : création du SESSAD avec la capacité à 5 places.
- Procès-verbal visite de conformité du 29/10/2009.
- Arrêté du 01/12/2009 « portant modification de la capacité de l'Institut Médico-Educatif Pierre Bardou à Eycheil et du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile de Saint-Girons gérés par l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Ariège » fixant la capacité d'accueil à 16 places et 23 places pour le SDAS.
- Arrêté du 30 mai 2017 « portant modification de l'agrément du SESSAD de Saint Girons à Saint Girons (09) géré par l'APA JH Ariège » fixant la fermeture du SDAS, le passage de 16 à 24 places par reconversion des places de SDAS et stipulant que le service ne peut accueillir des enfants présentant des troubles du comportement que s'il y a une déficience intellectuelle.
- Arrête du 4 février 2020 « portant modification de la localisation du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) situé à Saint Girons (09) et géré par l'APA JH09 » actant la nouvelle localisation du service.

Les repères juridiques

N°FINESS : 090002627

Catégorie Etablissement : [182] Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

Code clientèle :

[839] Acquisition autonomie, intégration scolaire enfants handicapés ;

[16] Prestation en milieu ordinaire ;

[110] Déficience intellectuelle (sans autre indication).

Cadre réglementaire :

Les missions, l'organisation et les modalités de fonctionnement du SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) se réfèrent, à des textes législatifs et réglementaires de portées nationale, européenne ou supra nationale.

Parmi les textes essentiels, se trouvent :

- La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- L'arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le décret n°89-798 du 27 octobre 1989 fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux
- Le décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap
- L'arrêté du 2 avril 2009 relatif aux modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé
- La convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 octobre 1989

Les orientations des schémas d'organisation

Schéma régional

Le Projet Régional de Santé « Occitanie Santé 2022 » définit 3 priorités opérationnelles dans le cadre du parcours « Personnes en situation de handicap » :

1. Améliorer la précocité du diagnostic et l'accompagnement ;
2. Favoriser l'inclusion et l'accès aux soins somatiques ;
3. Promouvoir des dispositifs d'accompagnements coordonnés aux étapes charnières du parcours de vie.

Voici les actions du schéma régional concernant plus particulièrement le SESSAD :

- Evaluation systématique du niveau de l'enfant, dès son arrivée : évaluation pédagogique, réalisation des bilans nécessaires au niveau thérapeutique et observation pluridisciplinaire les 6 premiers mois. Par ailleurs l'agrément nous permet d'accueillir les jeunes dès 6 ans et ainsi de proposer l'accompagnement nécessaire dès le plus jeune âge.
- L'établissement priorise l'inclusion dans l'intégralité de ses actions : scolarité partagée, accès aux dispositifs de droit commun (cf. tableau besoins et prestations).
- Utilisation du logiciel Via Trajectoire en vue de recueillir un maximum d'informations sur le parcours du jeune en amont de son arrivée, renforcé par la procédure d'admission interne à l'établissement.
- Accompagnement des jeunes à la sortie et préparation du projet adulte le plus tôt possible, dès 14 ans pour la plupart des usagers.

Schéma Départemental

Le Conseil Départemental de l'Ariège a réalisé un schéma de l'autonomie afin de favoriser la convergence entre le secteur du handicap et celui de la gérontologie au sein d'un schéma unique.

Ce schéma départemental se décompose en six axes :

- Axe 1 : Moderniser la gouvernance ;
- Axe 2 : Prévenir la perte d'autonomie ;
- Axe 3 : Faciliter la continuité des parcours de vie ;
- Axe 4 : Favoriser la participation sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- Axe 5 : Accompagner les intervenants au quotidien ;
- Axe 6 : Mobiliser les nouvelles technologies au service de la prévention et du maintien de l'autonomie.

Voici présenté ci-après les extraits du schéma départemental concernant plus particulièrement du SESSAD :

- Axe 1 : Travail sur le maintien des acquis en matière d'autonomie et favorisation du développement de nouvelles acquisitions.
- Axe 2 : Travail systématique avec l'ensemble des intervenants du parcours (famille, partenaires sociaux, écoles, secteur sanitaire) afin de mieux comprendre et appréhender toutes ses évolutions possibles. Partenariats également avec l'ensemble des structures adultes du territoire, relevant du milieu protégé (ESAT, FO...) ou ordinaire (entreprises, établissements scolaires, CFA (CFM), Cap emploi, Mission locale...)

Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques

Caractéristiques du public

Public accueilli :

Prise en charge de 24 jeunes, enfants et adolescents des deux sexes, âgés de 6 à 20 ans, déficients intellectuels moyens et légers avec ou sans troubles associés ou présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA) (arrêté du 30 mai 2017).

Pour les jeunes présentant des TSA, il est possible de demander une dérogation pour un accompagnement précoce (entrée avant 6 ans).

Les problématiques principales :

- Déficience Intellectuelle : 7 ;
- Trouble du psychisme : 4 ;
- Troubles du comportement et de la communication : 6 dont 2 présentent des troubles associés d'ordre psychosocial ;
- TSA : 7.

Evolution des problématiques :

Depuis quelques années, nous notons une complexité des problématiques, avec des enfants orientés de plus en plus précocement grâce à un meilleur dépistage, une sensibilisation des médecins et un développement des centres ressource autisme.

Nous constatons de plus en plus une présence de troubles associés, une diversification des handicaps, une plus grande importance des troubles du comportement, et/ou des problématiques sociales.

Les jeunes accueillis nécessitent des accompagnements de plus en plus conséquents au niveau des soins (médecin, médecin psychiatre, psychologue, orthophonie, psychomotricité, ergothérapeute).

La zone d'intervention :

La zone d'intervention du SESSAD est circonscrite à un rayon de 25 km autour de Saint-Girons soit 30 minutes de trajet autour de l'établissement. Cette limite est fixée dans un souci de bienveillance à l'égard de l'enfant (réduction des temps de trajet et augmentation du temps de prise en charge).

A ce jour, la majorité des jeunes accompagnés par le SESSAD habitent à Saint-Girons ou à moins de 10 kilomètres.

Le 1^{er} critère retenu lors de l'admission est le lieu d'habitation et à défaut le lieu de scolarisation.

Les jeunes scolarisés dans le Couserans (notamment sur le collège-lycée du Couserans et les LEP) peuvent par ailleurs être domiciliés dans un rayon géographique supérieur à 20 km.

Pour les jeunes habitants dans le Couserans et non scolarisés sur Saint Girons, l'accompagnement sur le lieu de vie des jeunes peut se situer dans un rayon supérieur à 20 minutes.

Evolution du public accompagné

La majorité des jeunes accompagnés se situe dans la tranche d'âge 6 - 10 ans. L'admission des enfants s'effectue de plus en plus tôt.

La part des enfants dans la tranche d'âge des 11-14 ans, reste importante. Celle-ci correspond généralement à la fin de la scolarité de primaire et à l'entrée au collège.

La tranche des 16-20 ans correspond au passage en lycée. Ce sont en partie des jeunes déjà suivis par le SESSAD dans le passé. Lorsque l'âge limite est atteint si la scolarité correspond à l'accompagnement du service, une année d'accompagnement au changement est proposée.

Pour certaines pathologies, l'arrêt de l'accompagnement reste compliqué. Dans ce cas, avec l'accord du jeune, le service établit le lien avec le secteur adulte (SAVS, SAMSAH, CMP...).

D'une manière générale, nous constatons une progression de troubles psycho-sociaux liées à des carences socio-éducatives.

Au handicap principal s'ajoute de nombreux troubles associés qui influent sur le type d'accompagnement et majorent le nombre d'heures de prise en charge (jusqu'à 9 heures hebdomadaires par enfant).

Besoins des personnes accompagnées

En lien avec les caractéristiques du public, les besoins repérés se déclinent en termes d'autonomie, de participation sociale et de santé. Ils peuvent être travaillés de façon transversale.

Les objectifs d'accompagnement et les prestations

Le SESSAD de l'APA JH09 a pour vocation d'accompagner la scolarisation dans le 1er et le 2ème degré de 24 jeunes de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans trouble du comportement ou présentant un trouble du spectre autistique.

Au travers d'un accompagnement personnalisé, le service traite les difficultés liées au handicap et les difficultés rencontrées dans l'environnement familial, scolaire et extrascolaire des jeunes. Le but est de réduire les désavantages et faciliter leur intégration.

Les objectifs généraux de l'accompagnement sont :

- Accompagner la scolarisation ;
- Favoriser l'épanouissement de la personnalité du jeune ainsi que son bien-être ;
- Soutenir et informer les familles et le jeune des différentes filières possibles.

Le SESSAD se veut référent en matière d'accompagnement et de soutien :

Auprès de l'enfant :

- Intégration à des systèmes d'apprentissages scolaires ou pré-professionnels en milieu ordinaire ou spécialisé ;
- Maintien dans la famille ;
- Ouverture sociale et culturelle ;
- Soutien de l'enfant au niveau psychologique, éducatif et thérapeutique.

Auprès de la famille :

- Repérer la place de l'enfant et ou de l'adolescent au sein de la famille (place et rôle de chaque membre) ;
- Accompagner la famille à reconnaître les difficultés rencontrées par l'enfant ou l'adolescent ;
- Soutenir les parents dans leurs questionnements, les rassurer sur les capacités d'évolution de leur enfant, les associer à l'élaboration et au suivi du projet personnalisé,
- Favoriser la communication entre l'enfant et sa famille ;
- Maintenir ou rétablir des relations avec l'école, l'environnement social et culturel.

Auprès des professionnels (développement d'un partenariat avec les services extérieurs) :

- De l'éducation nationale (élaboration et suivi du projet personnalisé de scolarisation) ;
- Du réseau médico-social.

Afin de garantir la cohérence de la prise en charge de l'enfant, l'équipe du SESSAD assure :

- Le relais et le lien avec les intervenants précédents (travail en réseau par rapport aux orientations) ;
- Les échanges avec les services gravitant autour de l'enfant et de la famille ;
- Les liens avec les intervenants médicaux et paramédicaux extérieurs (si cela est nécessaire pour l'enfant).

Les interventions du SESSAD sont :

- Globales : elles associent (en lien avec les structures scolaires) des prestations pédagogiques, éducatives, rééducatives et thérapeutiques.
- Personnalisées : elles s'organisent autour du Projet Personnalisé et du Geva-Sco, élaborés avec la famille et la structure scolaire d'accueil puis approuvés par l'équipe de suivi de scolarisation et la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Le SESSAD a pour vocation d'être un lieu de ressources pour :

- Les parents confrontés aux problématiques cognitives et psychologiques de leur enfant souffrant de déficience intellectuelle ;
- Les écoles et les collèges accueillant ces enfants et adolescents ;
- La Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap (MDPSH) et les enseignants référents, les autorités de contrôle.

Besoins en matière de santé somatique ou psychique

Besoins	Objectifs	Prestations	Partenaires	Indicateurs d'évaluation de l'objectif
1.1.1.1 En matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	<p>Prendre en charge après évaluation des besoins notamment psychométriques des prestations individualisées.</p> <p>Evaluer le besoin d'accompagnement pour gérer l'environnement dans une certaine réalité.</p> <p>Evaluer le besoin d'accompagnement dans l'écoute, la réassurance, la relation avec autrui.</p> <p>Evaluer le besoin d'accompagnement pour gérer les pulsions et l'énergie.</p> <p>Evaluer le besoin d'accompagnement à visée thérapeutique, dans les troubles de l'attention, de la mémoire et du langage.</p>	<p>Lecture du dossier et réactualisation du bilan si besoin.</p> <p>Mise en place d'activités thérapeutiques et éducatives spécifiques en lien avec le repérage dans l'espace-temps.</p> <p>Sensibilisation aux règles de sécurité.</p> <p>Accompagnement des familles (soutien et sensibilisation aux troubles psychologiques et/ou comportementaux de leur enfant).</p> <p>Réalisation d'entretiens de soutien psychologique et/ou à visée thérapeutique.</p> <p>Groupes éducatifs à visée thérapeutique (théâtre, marionnettes, équithérapie...)</p> <p>Accompagnement à des activités sportives adaptées.</p> <p>Prestations d'orthophoniste et psychomotriciens.</p>	<p>MDPSH</p> <p>CMP</p> <p>CHAC</p> <p>Partenaires libéraux (médecin et paramédicaux)</p>	<p>Nombre d'entretien individuel réalisé par nombre de jeunes concernés (utilisation d'outils d'évaluation spécifique)</p>
1.1.1.2 En matière de fonctions sensorielles	<p>Evaluer et prendre en charge les besoins en psychomotricité.</p>	<p>Prestations en psychomotricité collectives et/ou individuelles.</p>		<p>Nombre de bilan psychomoteur annuel réalisé.</p> <p>Evolution des compétences (grilles spécifiques).</p>
1.1.1.3 En matière de douleur	<p>Prendre en charge après évaluation de la nécessité d'un bilan douleur par l'IDE.</p>	<p>Prévention et sensibilisation à la santé par l'IDE et par l'équipe pluridisciplinaire (prise en compte de l'expertise somatique, psychique, émotionnelle, éducative...)</p>	<p>Partenaires hospitaliers</p> <p>Partenaires libéraux du secteur médical et paramédical</p>	<p>A définir</p>

Besoins en matière de santé somatique ou psychique

Besoins	Objectifs	Prestations	Partenaires	Indicateurs d'évaluation de l'objectif
1.1.1.4 Relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire.	Prendre en charge après évaluation par l'IDE et orthophoniste. Créer le lien avec les parents afin que les exercices soient réalisés au domicile.	Prise en charge de l'IDE. Prestations d'orthophoniste libéral.	Partenaires hospitaliers. Partenaires libéraux du secteur médical et paramédical.	Nombre de bilan orthophonique. Evolution des compétences dans le domaine.
1.1.1.5 En matière de fonctions cardiovasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire.	Evaluer, prendre en charge et coordonner les partenaires (IDE en lien avec les familles).		Partenaires hospitaliers. Partenaires libéraux du secteur médical et paramédical.	A définir.
1.1.1.6 En matière de fonctions digestive, métabolique et endocrinienne.	Evaluer, prendre en charge et coordonner les partenaires (IDE en lien avec les familles).		Partenaires hospitaliers. Partenaires libéraux du secteur médical et paramédical.	A définir.
1.1.1.7 En matière de fonctions génito-urinaire et reproductive	Evaluer, prendre en charge et coordonner les partenaires (IDE en lien avec les familles).		Partenaires hospitaliers. Partenaires libéraux du secteur médical et paramédical.	A définir.
1.1.1.8 En matière de fonctions locomotrices	Réaliser une évaluation en psychomotricité.	Prise en charge individuelle et/ou collective.		Nombre de bilan psychomoteur annuel réalisé.
1.1.1.9 Relatifs à la peau et aux structures associées	Evaluer, prendre en charge et coordonner les partenaires (IDE en lien avec les familles).		Partenaires hospitaliers. Partenaires libéraux du secteur médical et paramédical.	A définir.
1.1.1.10 Pour entretenir et prendre soin de sa santé	Définir des axes permettant d'évaluer les compétences de l'enfant par domaine pour mettre en œuvre des actions de prévention.	Prévention et sensibilisation à la santé par l'IDE et par l'équipe pluridisciplinaire (expertise somatique, psychique, émotionnelle, éducative...)	MDPSH. CMP. CHAC. Partenaires libéraux (médecin et paramédicaux) Planning familial.	Nombre de grilles ROCS renseignées par rapport au nombre de jeunes concernés. Evolution du niveau d'acquisition.

Besoins en matière d'autonomie

Besoins	Objectifs	Prestations	Partenaires	Indicateurs d'évaluation de l'objectif
<p>1.2.1 En lien avec l'entretien personnel</p>	<p>Acquérir des compétences pour réaliser,</p> <p>La toilette : Laver et sécher son corps ou des parties de son corps en utilisant de l'eau (bain, douche, gant...) et des produits et méthodes appropriées.</p> <p>Les soins : Des parties de son corps. De sa peau, de son visage, de ses dents, de son cuir chevelu, de ses ongles, de ses parties génitales. L'élimination des déchets humains (menstruations, urine, selles) et se nettoyer par la suite.</p> <p>L'habillage et le déshabillage : Effectuer les gestes coordonnés nécessaires pour mettre et ôter des vêtements et des chaussures, dans l'ordre, en fonction du contexte social, en fonction du temps. l'âge, de l'aliment...</p>	<p>Evaluation pluridisciplinaire des capacités et besoins.</p> <p>Accompagnement éducatif à domicile (organisation dans la chambre, des placards...), à l'extérieur (séjour, sorties piscine, sortie bien être), au restaurant, à la cantine, à la maison sur le temps du repas.</p> <p>Accompagnement chez le coiffeur.</p> <p>Réalisation de protocoles/ de séquentiels.</p> <p>Désensibilisation sensorielle. Ateliers « esthétique » / beauté.</p> <p>Création du lien entre le jeune et/ou sa famille et le professionnel pour travailler l'intime.</p> <p>Préparation aux visites chez le dentiste, gynécologue : séquentiels.</p> <p>Conscience de son corps.</p> <p>Apprentissage de la propreté.</p> <p>Grille des mictions.</p> <p>Soutien psychologique.</p> <p>Séances éducatives.</p> <p>Rééducation psychomotrice.</p> <p>Séance d'ergothérapie.</p>	<p>Famille</p> <p>Famille d'accueil</p> <p>Rééducateur</p> <p>Educateurs</p> <p>Planning familial</p> <p>Coiffeur</p> <p>Dentiste</p> <p>Dermatologue</p> <p>Professionnel de l'éducation nationale > convention signée AESH.</p>	<p>Quantitatif : Nombre de grilles ROCS renseignées par rapport au nombre de jeunes concernés.</p> <p>Qualitatif : Evolution du niveau d'acquisition.</p>

Besoins en matière d'autonomie				
Besoins	Objectifs	Prestations	Partenaires	Indicateurs d'évaluation de l'objectif
<p>1.2.1 En lien avec l'entretien personnel (suite)</p>	<p>L'alimentation : Coordonner les gestes pour sélectionner les aliments servis dans l'assiette. Porter les aliments à sa bouche, les consommer de façon culturellement acceptable, ouvrir les bouteilles et les canettes, utiliser les couverts adaptés en fonction de l'âge, de l'aliment...</p>	<p>Scénarios sociaux. Atelier artistique. Parcours moteur.</p> <p>Choix des priorités en fonction de l'âge, du niveau de développement, des attentes des familles.</p> <p>Choix des priorités en fonction de l'âge, du niveau de développement, des attentes des familles.</p> <p>Notions en lien avec les besoins fondamentaux et les recommandations sanitaires.</p>		

Besoins en matière d'autonomie				
Besoins	Objectifs	Prestations	Partenaires	Indicateurs d'évaluation de l'objectif
<p>1.2.2 En lien avec les relations et les interactions avec autrui</p>	<p>Acquérir des compétences en termes de :</p> <p>Communication : Aspects généraux et particuliers de la communication par le langage, les signes et les symboles. Production et réception de message. Conduite d'une conversation. Utilisation d'appareils et de techniques de communication.</p>	<p>Evaluation pluridisciplinaire.</p> <p>PPA.</p> <p>Groupes d'habiletés sociales.</p> <p>Sorties extérieures.</p> <p>Suivi psychologique.</p> <p>Séances éducatives individuelles au sein du service ou dans tous les lieux de vie de l'enfant (domicile, école...)</p> <p>Séances de rééducation orthophonique.</p>	<p>Famille.</p> <p>Education nationale > convention signée.</p> <p>Orthophonistes > convention signée.</p> <p>Ergothérapeutes.</p> <p>Association sportive, clubs...</p> <p>Centre péri - scolaire (cantine, garderie...).</p> <p>...</p>	

Besoins en matière d'autonomie				
Besoins	Objectifs	Prestations	Partenaires	Indicateurs d'évaluation de l'objectif
<p>1.2.2 En lien avec les relations et les interactions avec autrui (suite)</p>	<p>Relations et interactions avec autrui : Activités et tâches nécessaires pour avoir une vie relationnelle avec d'autres personnes (étrangers, amis, famille...) en fonction des situations et dans le respect des convenances.</p> <p>Interactions générales avec autrui : Interaction simple avec autrui. Interaction complexes avec autrui.</p> <p>Relations particulières avec autrui Relations avec les étrangers. Relations sociales formelles et informelles.</p>	<p>Apprentissage de moyens de communication alternatifs (recommandation ANESM/ HAS) : tablette, classeur de communication (PECS), langue des signes...</p> <p>Méthodologie de l'intervention précoce (comportements pivots, apprentissages incidents, utilisation d'outils d'évaluation : TEACCH, ABA...).</p> <p>Gestion du téléphone et de son utilisation.</p> <p>Sensibilisation aux différents registres de langue.</p> <p>Prise de conscience, reconnaissance et expression des émotions (les siennes et celles d'autrui).</p> <p>Prise de conscience de l'autre, tour de rôle.</p> <p>Gestion de l'attente.</p> <p>Travail sur les conventions sociales.</p> <p>Activités autour de la médiation animale et artistique.</p>	<p>...</p> <p>Psychologue.</p> <p>Educateur.</p> <p>Psychomotricien.</p>	

Besoins en matière d'autonomie				
Besoins	Objectifs	Prestations	Partenaires	Indicateurs d'évaluation de l'objectif
<p>1.2.3 Pour la mobilité</p>	<p>Changer et maintenir la position du corps.</p> <p>Porter, déplacer et manipuler des objets.</p> <p>Marcher et se déplacer.</p>	<p>Evaluation pluridisciplinaire / bilan/ évaluations. PPA.</p> <p>Rééducation psychomotrice.</p> <p>Ateliers autour de la conscience de son corps, du schéma corporel, de la désensibilisation sensorielle.</p> <p>Prise de conscience de ses forces et faiblesses.</p> <p>Entretien psychologique.</p> <p>Aménagement des situations.</p> <p>Outils adaptatifs.</p> <p>Ateliers : Educatif, psychoéducatif, de médiations animale, artistique...</p>	<p>Ergothérapeute.</p> <p>Psychomotricien.</p> <p>Education nationale (AVS, professeur ULIS...) > convention signée.</p> <p>Pédiatre.</p>	
<p>1.2.1.4 Pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</p>	<p>S'orienter dans le temps et dans l'espace.</p> <p>Prendre des décisions et des initiatives.</p> <p>Gérer le stress et d'autres exigences psychologiques (ne pas se mettre en danger, ne pas mettre les autres en danger).</p>	<p>Activités transversales : Ateliers collectifs et individuels (accompagnement au transport en commun...).</p>	<p>Educateurs spécialisés.</p> <p>Psychologues.</p>	<p>Nombre de séances proposées.</p>

Besoins pour la participation sociale

Besoins	Objectifs	Prestations	Partenaires	Indicateurs d'évaluation de l'objectif
<p>1.3.1 Pour accéder aux droits et à la citoyenneté</p>	<p>Connaître ses droits et ses devoirs.</p>	<p>Accompagnement individuel dans l'accès au droit commun (assurance maladie constitution du dossier MDPSH, aide au recensement, compte bancaire...).</p> <p>Information sur le droit de vote.</p> <p>Droit consentement et respect des autres.</p>	<p>Ecole.</p> <p>MDPSH.</p> <p>CPAM.</p> <p>Armée.</p> <p>Médecin traitant.</p> <p>Mairie.</p> <p>DSD.</p>	<p>Nombre d'accompagnement social réalisé en lien avec ce domaine.</p>
<p>1.3.2 Pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques</p>	<p>Apprendre à vivre et à investir un logement</p> <p>Accomplir les activités domestiques</p>	<p>Aide pour :</p> <p>L'accès à un lieu de vie et à un accompagnement adapté (foyer d'hébergement appartement thérapeutique, collocation, internat).</p> <p>Les démarches administratives.</p> <p>Le savoir vivre en collectivité (respect des voisins et protection..) et/ou en autonomie.</p> <p>La création d'un réseau.</p> <p>Savoir se protéger de manière adaptée en fonction de l'âge.</p> <p>La gestion des problèmes du quotidien, trouver le bon interlocuteur.</p> <p>Gestion du budget et des tâches de la vie quotidienne (courses, repas...).</p> <p>Le respect les règles d'hygiène.</p> <p>La prévention des addictions (toxiques écrans jeux sexualité).</p>	<p>MDPSH. CAF.</p> <p>Association sociale de gestion des logements sociaux (SOLIHA, appartement thérapeutique, résidence sociale, FJT....).</p> <p>DSD.</p> <p>Mandataires judiciaires.</p> <p>ADIL.</p> <p>ANPAA. AIPD.CMP.</p> <p>Centre de planification.....</p>	<p>Quantitatif :</p> <p>Nombre de grilles ROCS renseignées par rapport au nombre de jeunes concernés.</p> <p>Qualitatif :</p> <p>Evolution du niveau d'acquisition.</p>

Besoins pour la participation sociale

Besoins	Objectifs	Prestations	Partenaires	Indicateurs d'évaluation de l'objectif
<p>1.3.3 Pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux</p>	<p>Répondre aux besoins de la vie scolaire.</p> <p>Favoriser l'insertion socio-professionnelle.</p> <p>Développer les apprentissages.</p> <p>Répondre aux besoins de la vie scolaire.</p> <p>Favoriser l'insertion socio-professionnelle.</p> <p>Développer les apprentissages.</p>	<p>Accompagnement personnalisé des familles et de l'enfant. Coordination de l'ensemble des partenaires autour du jeune et de son projet.</p> <p>Participation aux : ESS, Equipes techniques, Equipes éducatives et à l'élaboration du PPS.</p> <p>Informations et accompagnement sur l'orientation et la scolarité adaptée.</p> <p>Sensibilisation au handicap dans les écoles.</p> <p>Aide technique et administrative.</p> <p>Accompagnement et soutien des AVS pendant la prise en charge.</p> <p>Prise en charge individuelle au niveau éducatif, rééducatif et thérapeutique.</p> <p>Job coaching : Recherche de lieux de stage, aménagement et explication des tâches, soutien au maître de stage, création de supports techniques adaptés, actions indirectes de préparation (rencontre des employeurs, lien avec les LEP...).</p>	<p>Ensemble des professionnels de l'éducation nationale (dont les psychologues : PsyEN).</p> <p>Rééducateurs et thérapeutes libéraux.</p> <p>Cap Emploi.</p> <p>Mission locale.</p> <p>Conseillers d'orientation.</p> <p>Chargés d'insertion des ESAT.</p> <p>Responsables de stage.</p>	<p>Nombre d'entretien avec les jeunes et les partenaires relatif à l'insertion socio-professionnelle des jeunes concernés.</p>

Besoins pour la participation sociale

Besoins	Objectifs	Prestations	Partenaires	Indicateurs d'évaluation de l'objectif
<p>1.3.4 Pour participer à la vie sociale et se déplacer</p>	<p>Créer les conditions pour mobiliser les ressources de la personne, de la famille et de l'environnement pour l'accompagnement éducatif.</p> <p>Chercher et soutenir la participation de la personne afin qu'elle soit actrice de son projet.</p> <p>Soutenir la personne dans l'accès à ses droits.</p> <p>Construire et entretenir une relation partenariale.</p>	<p>Co-élaboration d'un PI avec la personne : Prise en compte de l'environnement social et des ressources (dispositifs existants, aides financières pour le permis...).</p> <p>Repérage et mobilisation des ressources de la famille et du réseau de proximité</p> <p>Repérage des difficultés et des freins de la personne, de la famille, de l'environnement.</p> <p>Implication de la personne (entretien individuel, mise en situation : accompagnement éducatif code de la route, déplacement en vélo, lecture des horaires de bus... outils PEC Co).</p> <p>Repérage et analyse des difficultés liées à la participation.</p> <p>Soutien dans l'expression et l'action.</p> <p>Information sur l'adaptation de son expression à son interlocuteur.</p> <p>Mobilisation de moyens individuels et collectifs.</p> <p>Repérage et appui des partenaires du territoire.</p> <p>Réflexion d'équipe pour développer l'ouverture sur l'extérieur"</p>	<p>SAVS. Pôle emploi. Cap emploi. Mission locale. Ville de St Giron. Croix rouge.</p>	<p>Quantitatif : Nombre de grilles ROCS renseignées par rapport au nombre de jeunes concernés.</p> <p>Qualitatif : Evolution du niveau d'acquisition.</p>

Besoins pour la participation sociale				
Besoins	Objectifs	Prestations	Partenaires	Indicateurs d'évaluation de l'objectif
<p>1.3.4 Pour participer à la vie sociale et se déplacer (suite)</p>		<p>Collaboration renforcée avec le réseau et revalorisation des PEC Collectif auprès de l'équipe, des familles : temps de vacances, mercredi après-midi et semaine.</p> <p>Organisation PEC collectif hors les murs (projet piscine, escalade).</p> <p>Interventions de professionnels extérieurs (théâtre, musique, art plastique...) qui demandent aux jeunes de s'adapter à d'autres professionnels.</p> <p>Organisation de mini-séjours pour favoriser les interactions entre les jeunes, l'ouverture sociale, culturelle, travailler la vie quotidienne..... Organisation, découverte, mise en situation, accompagnement sur des événements culturels, sportifs, loisirs....</p> <p>Journées éducatives à thème : déplacement à Toulouse en utilisant les transports, visite de musée, spectacle....</p> <p>Participation ou organisation de chantiers coopératifs, bénévolat</p>		
<p>1.3.5 En matière de ressources et d'auto-suffisance économique</p>	<p>Améliorer les conditions de vie sur le plan économique. Développer les capacités à maintenir ou restaurer l'autonomie sur le plan économique. Prévenir les difficultés économiques.</p>	<p>Accueil.</p> <p>Ecoute.</p> <p>Evaluation.</p> <p>Conseil.</p> <p>Accompagnement social.</p> <p>Orientation.</p>	<p>Conseil Départemental 09 : DSD, Centres locaux.</p> <p>CAF.</p> <p>Service Social Scolaire.</p> <p>Associations Caritatives</p>	

Les partenariats et stratégies d'ouverture

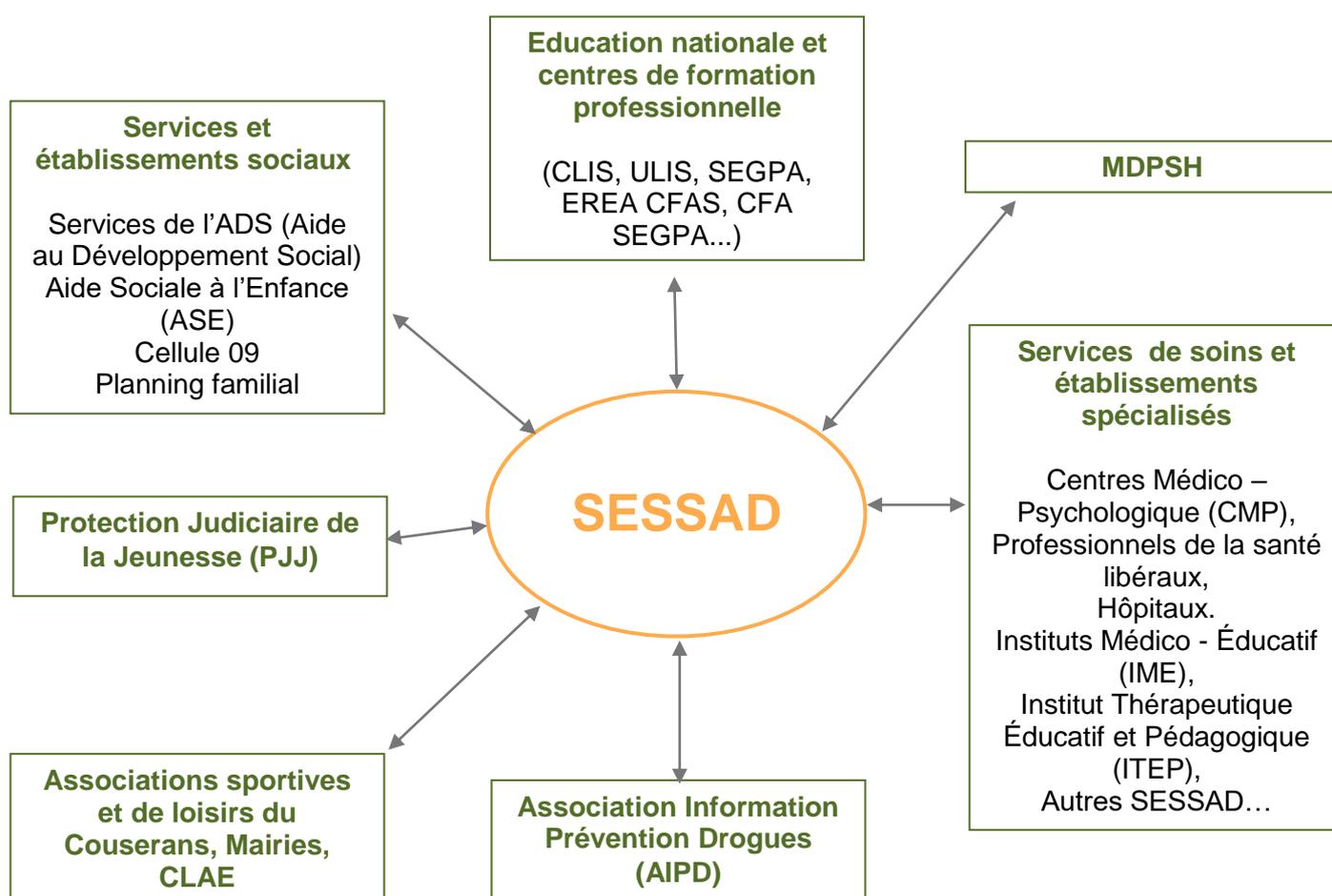
Liens contractualisés

Une convention de coopération, en application de la loi 2002-2 ; de la loi 2005-102, 2005-380 et de certains décrets notamment le décret 2009-378 relatif à la coopération entre les établissements de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux, est signée par le représentant de l'inspection académique et le représentant de l'association gestionnaire de l'APAJH 09.

Ainsi, pour tout enfant accompagné par le service, la convention précise les modalités d'intervention des professionnels et les moyens mis en œuvre.

La carence en personnel dans le domaine de l'orthophonie nous a amené à établir des conventions avec 6 orthophonistes du secteur pour assurer la prise en charge des enfants suivis par le SESSAD.

Ouverture sur les ressources locales



MDPSH :

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) oriente vers le service le jeune scolarisé en milieu ordinaire qui nécessite une compensation par des prestations pluridisciplinaires ambulatoires dans le cadre d'un Plan Personnalisé de Compensation (PPC).

Ce PPC comprend le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), support important lors de l'élaboration du projet personnalisé au sein du service.

Les propositions de maintien d'accompagnement ou d'arrêt d'accompagnement du SESSAD sont formulées lors des Equipes de Suivi de Scolarisation et sont transmises à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPSH qui statue en fonction des éléments apportés au dossier.

Référent de scolarité :

C'est un interlocuteur privilégié car il est l'interface entre l'école, la famille et/ou représentant légal, le SESSAD et la MDPSH. C'est lui qui programme et anime les Equipes de Suivi et de Scolarisation. Il envoie à la MDPSH, les conclusions des équipes de suivi et le compte-rendu du service.

Education nationale et centres de formation professionnelle :

Il s'agit de tous les membres des écoles, collèges et lycées y compris les lycées professionnels et agricoles, les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), les Classes d'Intégration Scolaire (CLIS, ULIS, ULIS pro), l'Enseignement Régional d'Enseignement Adapté (EREA), les Centres de Formation d'apprentis (CFAS, CFA).

Ce partenariat est primordial car il permet d'assurer la cohérence du parcours de scolarisation du jeune.

Services de soin :

Les services de pédopsychiatrie, CMP, Centres hospitaliers, médecins psychiatres libéraux, rééducateurs libéraux, les SESSAD et autres professionnels de la santé...

Les dispositifs de soin et, en particulier, l'inter-secteur de pédopsychiatrie reste un partenaire privilégié :

- Dans le cadre d'échanges professionnels en amont d'une orientation ou en aval d'une prise en charge par le service. L'objectif étant d'apporter au jeune une continuité dans son parcours de soin.
- Lorsque l'état psychique du jeune ne peut plus être contenu par les seuls soins ambulatoires offerts par le service et qu'il nécessite un étayage plus important notamment dans le cadre d'une hospitalisation.
- Pour offrir au jeune et à sa famille et/ou représentant légal une inscription dans une démarche de soin cohérente sans trop de rupture.

Les relations avec les partenaires :

Elles permettent de considérer la situation du jeune dans sa globalité. Les différents échanges apportent à chaque professionnel une approche ou un regard différent afin d'éviter toute forme de stigmatisation. Cette coopération est aussi importante dans certaines situations pour désamorcer des relations conflictuelles avec la famille (enseignant, famille....) et pour aider la famille à mieux appréhender le projet proposé.

Les modalités d'évaluation du projet

Le suivi du projet permet d'évaluer la réalisation des objectifs d'évolution décrits en partie 5.

Cette évaluation est réalisée par le Comité Qualité de la structure. Il est composé des professionnels suivants :

- Une assistante sociale ;
- Une psychologue du SESSAD généraliste et une psychologue du SESSAD Autisme ;
- Une Psychomotricienne du SESSAD Généraliste ;
- Une éducatrice du SESSAD Généraliste et une éducatrice du SESSAD Autisme ;
- Une chef de Service.

Ce comité se réunit une fois par trimestre pour assurer le suivi des axes de travail notés en partie 5 du projet.

En effet, les fiches actions détaillées du projet sont intégrées au Plan d'Amélioration Continue (PAC) utilisé par le Comité Qualité dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.

Une fois par an, une rencontre est dédiée au suivi des actions du projet d'établissement/de service.

En fonction des évènements et de l'avancée des réalisations et des changements, le projet pourra être actualisé afin de :

- Intégrer les évolutions constatées, selon les évaluations des Projets Personnalisés des jeunes notamment ;
- Revoir les projections et les objectifs d'amélioration en intégrant les contraintes et les opportunités qui se présentent.

PARTIE 3 : MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

L'admission et l'admission

Le processus d'admission : La préadmission et l'admission.

Elle est conditionnée par :

- L'orientation MDPSH.
- L'entretien de préadmission.
- La disponibilité d'une place.

Le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la Charte des Droits et Libertés sont remis à la famille et/ou représentant légal.

La préadmission :

Le jeune et ses parents et/ou représentants légaux sont reçus dans un premier temps par la chef de service et l'assistante sociale.

La direction présente l'association gestionnaire (APAJH 09), le service et son fonctionnement.

L'assistante sociale effectue un premier recueil d'information sur les attentes et les besoins. Dans un second temps le jeune, ses parents et/ou représentants légaux rencontrent le futur éducateur référent, la psychologue et l'infirmier. Ainsi, un premier regard sur la problématique globale du jeune est posé sur les aspects scolaires, familiaux et médicaux.

Les regards croisés lors de cette rencontre permettent de vérifier l'adéquation entre les difficultés du jeune, les attentes de la famille et/ou représentant légal, l'agrément, le projet de service et les prestations offertes par le service.

Cette réunion valide ou non l'admission au SESSAD.

L'admission :

Un rendez-vous est proposé à la famille et/ou représentant légal pour contractualiser l'accompagnement par la signature du DIPC (Document Individuel de Prise en Charge). Ce document représente l'engagement écrit entre les parties (famille et/ou représentant légal, jeune et service). De même, des autorisations spécifiques sont signées.

La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours

La programmation des réunions du projet personnalisé est effectuée en début d'année scolaire. Elle tient compte des nouveaux entrants et des jeunes en cours d'accompagnement sur le service. Tous les jeunes bénéficient d'une révision annuelle de leur projet et d'une évaluation de celui-ci tous les 6 mois.

Le 1^{er} PPA : nouvel entrant au SESSAD

1^{ère} étape : Période d'observation : après l'admission sur le SESSAD, une période d'observation est mise en place pour recueillir les premiers éléments concernant le jeune, sa famille et/ou représentant légal.

L'assistante sociale rencontre plusieurs fois la famille et/ou représentant légal.

Les objectifs sont :

- De mieux comprendre l'histoire du jeune, de la famille et/ou représentant légal ;
- D'établir une relation de confiance ;
- De recueillir leurs attentes dans le cadre de l'accompagnement ;
- De voir comment est vécue et perçue la problématique du jeune, de ses parents (ou représentants légaux) et de la famille élargie (fratrie, grands-parents, ...) ;
- De reformuler les actions de soins qui peuvent être mise en place par le service ;
- De recueillir les attentes.

Rencontres éducateur - jeune :

L'objectif est d'établir une relation de confiance, de connaître les souhaits et de faire émerger les attentes et les projets du jeune.

Rencontres éducateur - équipe pédagogique :

L'objectif est de faire le point sur l'évolution du jeune, de connaître les attentes et les projets dans le cadre pédagogique.

Les rééducateurs collectent les informations relatives aux bilans et/ou suivis mis en place avant l'entrée sur le service pour avoir une meilleure connaissance des besoins du jeune en matière de soin.

2^{ème} étape : la réunion d'élaboration du PPA : la réunion pluridisciplinaire permet d'échanger et de mettre en commun les éléments recueillis lors de la période d'observation. Elle permet à l'équipe de mettre en avant une problématique et des hypothèses qui vont éclairer et guider les professionnels dans leur travail auprès du jeune, de sa famille et/ou représentant légal et des partenaires.

Des objectifs sont déclinés dans le cadre d'un plan d'action personnalisé ainsi que les actions de chaque intervenant, en cohérence avec le Plan Personnalisé de Compensation (PPC) établi par la MDPSH.

3^{ème} étape : la contractualisation avec la famille et le jeune : elle a lieu dans les 6 mois suivant l'admission après la réunion du projet personnalisé.

Les orientations émanant de la réunion de projet sont présentées au jeune et à sa famille et/ou représentant légal par la direction. Les objectifs et axes de travail élaborés par l'équipe sont proposés et discutés. Cette étape permet d'échanger sur le projet d'accompagnement individualisé, sur les attentes du jeune et de sa famille et/ou représentant légal pour arriver à élaborer un projet commun dans le cadre de la co-construction du projet.

La direction propose la signature de l'avenant au DIPC.

Le suivi, l'évaluation et la réactualisation du PPA :

L'évaluation du PPA : le projet est évalué dans les 6 mois après la réunion d'élaboration du PPA. Cette évaluation permet de mesurer l'avancée des objectifs, la cohérence des accompagnements et des prestations avec l'évolution de la situation.

L'actualisation du PPA : un Projet Personnalisé d'Accompagnement est effectué une fois par an selon un planning programmé en début d'année mais réactualisé en fonction des besoins.

Si une modification significative du projet personnalisé intervient, elle est proposée à la famille et/ou représentant légal et au jeune et peut faire l'objet d'une nouvelle contractualisation.

La participation du jeune, de sa famille et/ou représentant légal :

Tout au long du suivi, la participation du jeune et de sa famille et/ou représentant légal est recherchée dans un souci de cohérence et de co-construction du projet personnalisé d'accompagnement.

Avant les réunions projet :

- Recueil des attentes de la famille et/ou représentant légal par l'assistante sociale.
- Recueil des attentes du jeune par l'ensemble des professionnels qu'il rencontre.

Après les réunions projet :

- Présentation du projet personnalisé (ou évaluation) au jeune par l'éducateur référent.
- Rencontre famille et/ou représentant légal et assistante sociale pour échanger sur les objectifs du projet personnalisé et les axes de travail.
- Rencontre famille et/ou représentant légal et direction pour présenter les objectifs, les axes de travail et proposer la contractualisation.

Dans le cadre de ces rencontres, l'important est d'amener le jeune, sa famille et/ou le représentant légal ainsi que les professionnels du service à échanger sur les objectifs, à s'assurer de la bonne compréhension des orientations et à rechercher une adhésion ou un compromis pour pouvoir être dans une démarche de construction positive.

L'articulation du Projet Personnalisé avec le Plan Personnalisé de Compensation (PPC) et le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) :

La mise en œuvre des dispositions qui concernent la scolarisation et son accompagnement est formalisée au cours des réunions de l'équipe de suivi de scolarisation.

Un ou plusieurs représentants du SESSAD participent à cette Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS).

Un bilan de situation est ainsi effectué pour évaluer la cohérence de la mise en œuvre du PPS.

Tout au long du suivi, la MDPSH est tenue informée de l'évolution de la situation de l'enfant, de sa famille et/ou représentant légal par le biais des Equipes de Suivi de Solarisation (ESS) et des comptes rendus d'accompagnement.

La modularité et la souplesse dans les modes d'accompagnement

Les mouvements en termes de file active

En 2018 : 29 jeunes ont été accompagnés par le SESSAD avec une file active de 24. Une fin d'accompagnement a été actée pour une jeune autiste qui a intégré un IME et deux sorties ont été réalisées à la demande de la famille (une pour non adhésion au projet SESSAD et une fin de suivi SESSAD). Le service a comptabilisé 5 sorties et 7 entrées.

En 2019 : 27 jeunes ont été accompagnés par le service. Il y a eu 2 sorties liées au projet des jeunes qui ont souhaité un suivi SAVS plus en lien avec leur âge, leur projet professionnel et leur projet de vie. Une sortie en lien avec la limite d'âge (20 ans). Dans ce cas le relai a été pris par le PCPE.

Les fins d'accompagnement

La question de la continuité ou non de l'accompagnement réalisé par le SESSAD est abordée lors des rencontres de Co-construction du PPA.

L'accompagnement de l'utilisateur peut prendre fin pour différentes raisons :

- Sur décision de l'utilisateur et sa famille, en concertation avec l'équipe lorsque les objectifs de l'accompagnement sont atteints.
- A la date d'échéance de la notification MDPH.
- Pour une réorientation de l'utilisateur vers un autre service ou établissement médico-social.
- Sur décision de l'utilisateur majeur ou de ses représentants légaux pour les usagers mineurs.
- En cas de non-respect du règlement de fonctionnement, des modalités du DIPC et sur décision de la Directrice.

Lors d'une fin d'accompagnement, l'équipe du SESSAD œuvre pour la mise en place d'un relais quand cela s'avère nécessaire. Elle accompagne l'utilisateur et sa famille dans cette période de transition. Le service peut également transmettre tous les éléments relatifs à l'accompagnement de l'utilisateur aux futurs établissements concernés, sur demande et après autorisation du jeune et de son représentant légal.

L'expression et la participation collective des personnes accompagnées

A ce jour, l'équipe du SESSAD n'a pu mettre en place des espaces d'échanges et d'informations tels que des groupes de paroles, des rencontres thématiques animées par un intervenant extérieur, une aide à la parentalité...

Ces actions nécessitent une mobilisation importante de l'équipe tant pour la préparation que pour la réalisation.

La garantie des droits

Le règlement de fonctionnement, définissant les droits et devoirs de la personne accueillie a été réactualisé en Avril 2019 afin de mettre à jour l'ensemble des données relatives au fonctionnement du service et approuvé par le Conseil d'Administration de l'APAJH 09 en juillet 2019.

Ce document est remis au jeune et à sa famille par la chef de service à l'admission. La famille peut en cas d'incompréhension interpellier l'assistante sociale.

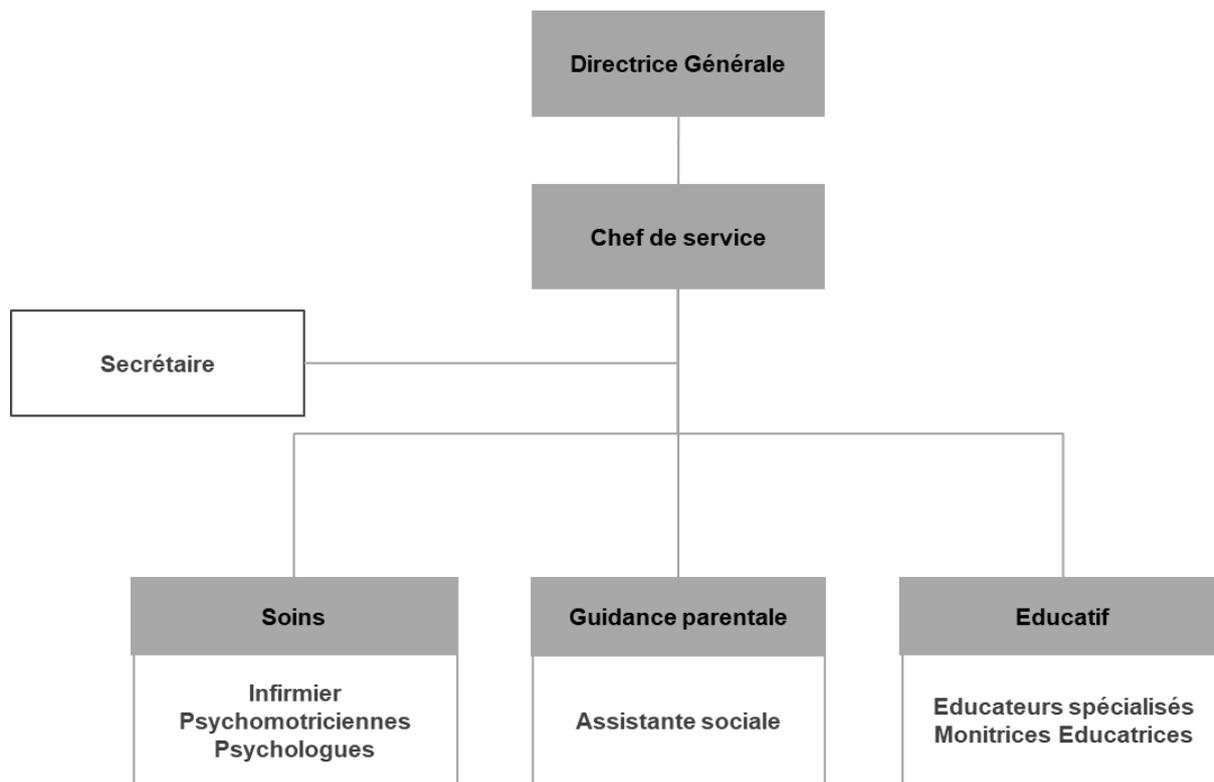
Tout au long du parcours du jeune, de l'admission à la fin de suivi, l'équipe pluri professionnelle, l'informe de ses droits mais aussi de ses devoirs en sa qualité de citoyen. L'assistante de service sociale fait le lien avec la famille sur ce point.

PARTIE 4 : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

Les ressources humaines

La politique institutionnelle est clairement orientée vers le recrutement de professionnels diplômés ou en cours de qualification, afin de garantir aux usagers la meilleure qualité d'accompagnement.

Structure humaine et organisationnelle



Poste	ETP	Missions
Chef de Service	1	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et maintenir les partenariats d'action ; - Elaborer les conventions ; - Assurer le suivi, l'évaluation et l'évolution du projet personnalisé des jeunes accompagnés par le service en fonction de leurs besoins (thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques) ; - Assurer l'organisation de l'accompagnement des jeunes dans le respect des droits des usagers ; - Gérer les ressources humaines du service ; - Assurer la sécurité des personnes et des biens qui lui sont confiés ainsi que de la qualité de vie au travail de l'ensemble des salariés ; - Participer à la révision du projet de service en conformité avec le projet associatif et veiller au respect de la mise en œuvre des objectifs ; - Coordonner la démarche qualité en lien avec le responsable qualité.
Psychologues (2)	0.8	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Entretiens de préadmission ; ▪ Les Bilans psychométriques ; ▪ L'accompagnement thérapeutique. - Assurer : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le soutien aux familles et/ou représentants légaux ; ▪ L'écoute-conseil-avis technique à l'équipe ; ▪ Le lien avec les partenaires ; ▪ Participer aux réunions PPA, ESS si besoin.
IDE	0.20	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le dossier médical et assurer le suivi auprès de la famille ; - Animer des actions d'information collective en lien avec l'éducation à la santé ; - Assurer des entretiens individuels avec les jeunes en fonction du besoin et du projet ; - Participer à la co-construction et à la mise en œuvre du PP ; - Assurer la coordination et la coopération entre structures sanitaires, médico-sociales et sociales, établissements de santé (publics et privés), secteur libéral autour du projet de vie de la personne ; - Réaliser la transmission des informations nécessaires à la compréhension de situations et à l'intervention des membres de l'équipe dans le cadre d'un relais et d'une complémentarité d'action.
Psychomotriciennes (2)	0.7	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les bilans et suivis rééducatifs psychomoteur ; - Assurer le suivi individuel ou collectif ; - Apporter un éclairage clinique à l'équipe ; - Assurer le lien avec les équipes pédagogiques ou périscolaires ; - Proposer des rencontres avec les équipes pédagogiques (enseignant, AVS) afin d'étayer les aménagements pédagogiques nécessaires ; - Rencontrer les familles et/ou représentants légaux pour la restitution du bilan psychomoteur ...

Poste	ETP	Missions
Assistante Sociale	0.2	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accompagnement parental et familial ; - Réaliser un travail d'interface, d'accompagnement des familles et/ou représentants légaux, d'information et d'orientation ; - Etre en concordance avec la réflexion et le travail de l'équipe pluridisciplinaire du service.
Educateur Spécialisé (5)	3,8	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les jeunes dans la vie quotidienne en cherchant à développer son autonomie et ses aptitudes ; - Soutenir la scolarité en milieu ordinaire, soutenir la formation professionnelle, l'insertion sociale, l'évaluation éducative ; - Etre le référent du projet du jeune.
Secrétaire	0.5	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accueil physique et téléphonique, le traitement du courrier et la gestion globale du service ; - Collaborer avec la chef de service, les professionnels du service et les personnels administratifs du siège.

Modalités de fonctionnement de l'organisation

Réunions à destination des jeunes et/ou de leurs familles

TYPE	FREQUENCE	OBJET	PARTICIPANTS
			
Parents - Professionnels	2 fois/an	Point sur le fonctionnement du service autour d'un temps de convivialité en fin d'année scolaire (juin) et en fin d'année civile (décembre). Ces rencontres se substituent au CVS pour les SESSAD.	Jeunes / Parents / Professionnels
Réunion de validation du PPA	1 fois/an	Suite à la réunion d'élaboration du PPA, une rencontre avec la famille et/ou représentant légal a lieu pour échanger sur les grands axes du projet personnalisé de l'utilisateur et valider l'avenant.	Jeunes / Parents et ou Responsable légal / Chef de service/ Référent coordinateur.

Réunions entre professionnels

 TYPE	 FREQUENCE	 OBJET	 PARTICIPANTS
Equipe Pluridisciplinaire	1 fois / semaine	Echanges et réflexions sur l'accompagnement des jeunes accueillis, l'organisation et les projets spécifiques	Equipe pluridisciplinaire.
Equipe Educative	1 fois / semaine	Organisation des activités éducatives de la semaine et des séjours pour les périodes de vacances scolaires.	Educateurs. Moniteurs Educateur.
Analyse de Pratiques	5 fois/an	Echanges et réflexions collectives sur les pratiques professionnelles	Intervenant extérieur et membres de l'équipe éducative
Réunion PPA	6 mois après l'admission et une fois par an	Elaboration du plan d'action correspondant aux évaluations de compétences, aux attentes et besoins du jeune et de sa famille.	Pour le 1 ^{er} PPA à 6 mois : l'ensemble de l'équipe Pour les PPA suivants : le référent, les professionnels intervenant et la chef de service.
COFIL Qualité	1 fois / mois	Traitement des sujets relatifs à la démarche qualité et à la bientraitance au sein de l'établissement	Educateur (SESSAD Autisme et généraliste), psychomotricien, IDE, psychologue (SESSAD Autisme et généraliste), chef de service

Gestion des RH

Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

Le recrutement des professionnels non cadre est réalisé en 3 temps :

- Un examen et une présélection des candidatures par le responsable d'établissement et/ou de service ;
- Une commission de recrutement regroupant plusieurs professionnels en fonction d'encadrement de l'Association
- Un entretien avec une psychologue du travail indépendante de l'Association.

Le recrutement des professionnels cadres est réalisé selon la même procédure mais intègre également des tests psycho techniques réalisés et dépouillés par le CIBC de l'Ariège. Les 2 ou 3 personnes présélectionnées par la commission de recrutement sont rencontrées individuellement par la psychologue indépendante afin d'affiner les résultats des tests psychotechniques.

L'accueil et l'intégration est réalisé en 2 temps :

- Dès son embauche, l'accueil du professionnel est organisé sur la structure ;
- Dans les 3 mois suivant son arrivée, une journée d'accueil réunit les derniers arrivants au sein de l'Association.

La structure complète une fiche de suivi de l'accueil au poste afin que tous les éléments (documents et informations) soient communiqués à l'arrivée du nouveau salarié (présentation de la structure, organisation du travail, informations liées à la sécurité, au matériel, aux transmissions...).

Gestion des compétences

L'association œuvre à l'heure actuelle à l'écriture d'un accord de GPEC qui sera soumis à la négociation des organisations syndicales.

Dialogue social

L'Association est dotée depuis le 21/01/2020 d'un Comité Social et Economique (CSE) composé de 11 titulaires et 11 suppléants.

Le CSE a nommé parmi ses membres ceux qui composent la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) : 4 membres.

En raison de la dispersion géographique des structures, un accord a mis en place des représentants de proximité, interlocuteurs privilégiés des salariés et des responsables des structures.

Ils sont le relai de la CSSCT au plus près des salariés.

Le CSE se réunit à minima 1 fois par mois, soit 11 réunions par an (pas de rencontre au mois d'août). Il est consulté notamment concernant :

- Les orientations stratégiques de l'Association ;
- La situation économique et financière ;
- La politique sociale ;
- Les conditions de travail et l'emploi ;
- Les projets importants dans la vie associative.

La CSSCT se réunit, à minima, 4 fois par an (1 fois par trimestre) avec pour attribution :

- Suivre les sujets concernant la santé, la sécurité, les conditions de travail, la qualité de vie au travail des salariés et l'environnement/absentéisme sur les établissements ;
- Au besoin, procéder à des visites d'établissements, suggérer des actions préventives pour éviter des accidents du travail ou risques psycho-sociaux ;
- Etre associée à l'analyse des accidents du travail ;
- S'intégrer dans la prévention des risques professionnels et participer à l'actualisation des DUERP et au suivi des plans d'actions.

La démarche qualité et sécurité

Politique d'amélioration continue de la structure

Suite à la dernière évaluation externe en janvier 2015, la structure a formalisé sa démarche d'amélioration continue au travers de la mise en place d'un Comité Qualité. Ce dernier se réunit, à minima une fois par trimestre.

Un outil Excel, commun à l'ensemble des structures, permet d'assurer le suivi de la démarche d'amélioration continue :

- L'onglet « PAC » : le plan d'action, PAC (Plan d'Amélioration Continue), centralise l'ensemble des actions mises en place dans le cadre de l'amélioration continue. Il est alimenté par diverses sources (préconisations évaluations interne et externe, CPOM, CVS, enquêtes de satisfaction, évolution du cadre réglementaire...) et permet d'assurer le suivi de actions, réflexions, groupes de travail mis en place dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement.
- Certaines actions sont détaillées dans des fiches actions, elles détailleront notamment les différentes étapes et les ressources nécessaires au projet.
- L'onglet « Compte-rendu » permet de tracer les points travaillés durant la rencontre du Comité Qualité et ceux à aborder lors de la prochaine réunion.

Les services QSE et Documentation assurent la veille réglementaire et documentaire, notamment concernant les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, l'évolution du cadre réglementaire, les Tableaux de Bord ANAP...

Le fichier « 96-QUALITE », accessible à tous les professionnels, permet de centraliser l'ensemble de ces éléments.

Sécurité des biens et des personnes et gestion des risques

Un projet Santé et Sécurité va être mis en place avec 4 axes :

- Définir une politique associative santé et sécurité ;
- Organiser la santé et la sécurité (au travers d'un plan d'actions) ;
- Mutualiser et harmoniser les pratiques et outils (formations sécurité, plan bleu, procédures...);
- Impliquer et responsabiliser les professionnels, avec notamment la mise à jour du DUERP.

Politique de prévention de gestion des risques de maltraitance

Le guide de prévention de la maltraitance permet de mettre à disposition des professionnels mais également des personnes accompagnées et de leur entourage des outils de lutte contre la maltraitance.

Il est composé en plusieurs parties :

- **Partie 1 : Plaintes et réclamations** : définitions, textes de référence, recueil, enregistrement et analyse, suivi des actions, procédure, fiche de recueil, accusé de réception de la fiche de recueil, fiche de traitement et de suivi.
- **Parte 2 : Evènements indésirables et signalement** :
 - Le signalement en questions : le signalement c'est quoi ? Qu'est-ce qu'on signale ? Qui signale ? A qui signale-t-on ?
 - Les fiches outils : le signalement global, l'obligation de signaler, les 7 types de maltraitance, la maltraitance, définition des actes, enfant maltraité, enfant en risque, le circuit de transmission général, le circuit de transmission cellule enfance, l'évènement indésirable, les actes de maltraitance, les circuits de transmission, modèle de courrier de saisine du Procureur.

Le livret d'accueil informe de l'existence de ce guide et des fiches de plaintes et précise les modalités de recours à une personne qualifiée et les numéros d'appel 3977/119.

Les fonctions logistiques

L'organisation des transports

Le secteur d'intervention de 25 kilomètres, est globalement respecté pour les jeunes orientés. Il est défini à partir du lieu de scolarisation mais n'inclue pas forcément le lieu d'habitation.

Pour les professionnels des secteurs thérapeutiques et pédagogiques, les trajets représentent une part non négligeable du temps de travail.

Malgré ces contraintes liées aux déplacements, les professionnels ont fait le choix d'intervenir le plus souvent dans les lieux de scolarisation dans un souci de bienveillance envers les jeunes (limiter la perte de temps de scolarité, la fatigue).

De fait, la mobilité est et sera une des spécificités du service. Les interventions se dérouleront dans la plupart du temps dans les lieux de vie des jeunes, notamment dans les établissements scolaires.

Ce fonctionnement est facilitant pour la coordination avec les professionnels des différentes structures et permet de renforcer la cohérence du projet du jeune.

Le service est hébergé dans un bâtiment neuf. Il est doté de 2 salles d'activités, d'une salle de psychomotricité, d'une infirmerie et de bureaux d'accueil.

Une salle d'activité est dédiée au public autiste. Elle est adaptée (fenêtres filmées, cloisonnement par zone, présence de variateurs de luminosité).

Enfin, une salle est destinée à l'activité cuisine.

La gestion des données des personnes accompagnées

Les informations relatives à l'accompagnement sont protégées par le principe de secret professionnel partagé auquel est tenu l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles.

Ainsi, toutes les données à caractère personnel sont utilisées dans le strict respect du RGPD et de la loi du 78-17 du 6 janvier 1978.

Le livret d'accueil précise les modalités de stockage et de transmissions des informations concernant les personnes accompagnées ainsi que les conditions d'accès au dossier.

PARTIE 5 : PERSPECTIVES A 5 ANS

De notre travail avec les jeunes, leurs familles ou les partenaires, de nos valeurs, de la spécificité du SESSAD, de notre fonctionnement actuel, de notre expertise...de grandes orientations se sont dessinées.

Nos futurs axes prioritaires sont :

- Axe 1 : Redonner corps à l'accompagnement médical ;
- Axe 2 : Poursuivre et renforcer le travail avec les familles ;
- Axe 3 : Poursuivre le développement du réseau partenarial ;
- Axe 4 : Créer un système de « plateforme » pour bénéficier de l'expertise de l'IME, des ESAT et du SAPSH afin d'éviter la rupture de parcours et faciliter le passage au secteur adulte.

SESSAD

Fiche Action 1 - Reconstitution d'une équipe soignante au sein du service

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Réinstaurer des entretiens médicaux d'accueil ; - Obtenir des rencontres médicales ponctuelles avec des médecins en fonction des besoins ; - Evaluer avec une expertise médicale la problématique, les difficultés et les compétences des jeunes accueillis ; - Elaborer un projet thérapeutique favorisant l'épanouissement personnel et l'autonomie de l'enfant ou de l'adolescent dans ses différents lieux de vie ; - Permettre au jeune d'être acteur de ses prises en charge ; - Travailler la reconnaissance et l'acceptation de la déficience et de ses conséquences ; - Assurer un accompagnement médical
Groupe Projet	Equipe qualité
Sous la responsabilité de	Chef de service
Personnes concernées	Assistante sociale, Educatrices spécialisées, psychologues, psychomotricienne
Moyens à mettre en œuvre	Recrutements et/ou conventionnements
Echéancier	2020 - 2021
Indicateurs	nombre de candidature médecins, infirmiers, orthophonistes
Analyse globale	Réinstaurer un accompagnement thérapeutique / des prestations de soin

- Avantages :
 - Accueillir le jeune dans sa globalité sans jugement ;
 - Lui assurer une neutralité bienveillante ;
 - Créer un espace sécurisé où il peut se sentir écouté ;
 - Respecter la confidentialité des séances.
- Difficultés/risques : absence de médecin, d'orthophoniste et d'IDE sur la structure.

SESSAD

Fiche Action 2 : Poursuivre et renforcer le travail avec les familles

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le processus de coopération entre les familles et le service ; - Impliquer les usagers et leurs familles dans le transfert du service vers de nouveaux locaux ; - Impliquer les usagers dans la conception des déclinaisons des documents officiels
Groupe Projet	Equipe qualité
Sous la responsabilité de	Chef de service
Personnes concernées	Assistante sociale, Educatrices spécialisées, psychologues, psychomotricienne
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Instituer un rythme régulier pour les groupes d'expression (collaboration efficiente) ; - Adapter les différents supports (documents officiels) aux potentialités des usagers ; - Rechercher une traduction fidèle des contenus des différents documents officiels (public non francophone) ; - Développer des moyens de mesure de la satisfaction des usagers ; - Permettre plus rapidement l'élaboration de mesures correctives.
Echéancier	2020 - 2024
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche Qualité ; - Nombre de rencontres, taux de réponse des familles aux sollicitations de l'établissement ; - Calendrier de rencontres familles ; - Recensement des instances et outils de participation des usagers (enquêtes...).
Analyse globale	Poursuivre le développement de l'implication des usagers et de leur famille au fonctionnement du service

- **Avantages :**
 - Adhésion plus forte des familles au fonctionnement du service ;
 - Meilleure appropriation des différents supports liés à la réglementation (déclinaison des documents officiels) ;
 - Moments d'échanges privilégiés avec les usagers et leur famille.
- **Difficultés/risques :**
 - Les limites de l'adhésion ou de la non-adhésion des familles ;
 - Adapter la communication ;
 - Gestion des éventuels conflits ;
 - Augmentation des temps de réunion.

SESSAD

Fiche Action 3 : Poursuivre le développement du réseau partenarial

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et étendre le développement du réseau partenarial ; - Evaluer l'efficacité du travail en réseau ; - Instaurer et analyser les indicateurs de suivi de l'évolution du développement du réseau.
Groupe Projet	Equipe qualité
Sous la responsabilité de	Chef de service
Personnes concernées	Assistante sociale, Educatrices spécialisées, psychologues, psychomotricienne
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître le service, ses missions auprès des nouveaux partenaires ; - Parfaire la connaissance du service et de ses missions auprès des anciens partenaires ; - Formaliser tous les partenariats par des conventions ; - Analyser et faire évoluer nos capacités d'accompagnement (dans une optique professionnelle pour les jeunes en fin de cycle en collège) - S'interroger sur la faisabilité d'un partage de diagnostic avec les partenaires ; - Augmenter le temps de travail de certains professionnels dédié au partenariat afin d'accroître son opérabilité ; - Organiser des rencontres entre partenaires (présentation, suivi, bilan...); - Recherche constante sur la création ou l'évolution des structures partenaires (privées, publiques).
Echéancier	2020 - 2024
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Documents et instances existants ; - Suivre l'évolution du nombre des partenaires à partir des conventions signées ; - Recensement des outils de communication et des instances ; - Démarche qualité.
Analyse globale	Poursuivre le processus de développement du réseau partenarial, parfaire la communication externe et les évaluer

- **Avantages :**
 - Avoir un niveau d'expertise plus grand en fonction des choix professionnels des usagers (pour les plus âgés) ;
 - Meilleure connaissance des ressources de l'environnement.
- **Difficultés/risques :**
 - Difficulté de coordination avec certains partenaires ;
 - Adaptabilité accrue.

SESSAD

Fiche Action 4 : Créer un système de plateforme pour bénéficier de l'expertise de l'IME, des ESAT et du SAPSH afin d'éviter la rupture de parcours et faciliter le passage au secteur adulte

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire plus de souplesse dans les accompagnements liés à l'évolution des modalités de prise en charge des jeunes en lien avec l'IME ; - Offrir une plus grande palette de réponses adaptées aux jeunes en milieu ordinaire ou protégé ; - Permettre aux professionnels de l'IME et du SESSAD de travailler en étroite collaboration.
Groupe Projet	Equipe qualité
Sous la responsabilité de	Chef de service
Personnes concernées	Assistante sociale, Educatrices spécialisées, psychologues, psychomotricienne
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Modifier le fonctionnement du service sans en modifier l'agrément ; - S'interroger sur une éventuelle interaction entre l'IME et le SESSAD ; - Redéploiement des moyens humains ; - En organisant des rencontres régulières et formalisées entre les professionnels des deux structures ; - Organiser des réunions de concertation et d'adaptation ; - Renforcer le travail avec les familles ; - Coordonner des actions et des moyens ; - Mutualiser des moyens humains des deux structures.
Echéancier	2023 - 2024
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres entre les professionnels du SESSAD et de l'IME/ESAT/SAPSH pour mieux se connaître et construire ensemble le dispositif de « plateforme ».
Analyse globale	Créer un dispositif de « plateforme »

- **Avantages :**
 - Dispositif permettant aux jeunes d'expérimenter différents statuts (internat, SI, séquentiel, SESSAD Pro...) du fait de la souplesse entre structures ;
 - Répondre au plus près aux besoins identifiés dans le cadres de PI et/ou PPS ;
 - Plus grande implication des jeunes et de leurs familles.
- **Difficultés/risques :**
 - Gestion des moyens humains et financiers ;
 - Fluctuations de la réactivité de l'adaptation ou de l'aménagement ;
 - Coordination des professionnels ;
 - Interventions des professionnels.